

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

numéro
CM 211207 2

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LÉVÊQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	19
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

LÉVÊQUE Gaëlle, CROS Ludovic, ROCOPLAN Nathalie, MARRÉS Gilles,
GALEOTE Monique, VERDOL Marie-Laure, BENAMEUR Ali, KOEHLER Didier,
KASSOUH Hamed, ALIBERT Damien, PEDROS Isabelle, FERAL Claude, PANIS Michel,
POMAREDE Edith, GOURMELON Izia, DETRY Thibault, LAATEB Claude,
STADLER Magali, CAUVY Françoise

Absents avec pouvoirs :

SAUVIER Jean-Marc à KOEHLER Didier, SYZ Nathalie à LÉVÊQUE Gaëlle,
BENAMMAR-KOLY Fadilha à LÉVÊQUE Gaëlle, ENNADIFI Fatiha à GALEOTE Monique,
BOSC David à CROS Ludovic, DRUART David à BENAMEUR Ali, RICARDO Christian à
STADLER Magali, SINÈGRE Joana à LAATEB Claude, ROUQUETTE Damien à
LAATEB Claude

Absents :

COUPEAU Sandrine

OBJET :	SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE L'ASSOCIATION CLUB OMNISPORT DU LODEVOIS A L'APPEL A PROJET DE L'ETAT POUR ÊTRE LABELLISÉ MAISON SPORT SANTÉ
----------------	---

VU la publication le 5 juillet 2021, par le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé, du cahier des charges du troisième appel à projets pour la reconnaissance des Maisons Sport-Santé dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, dont les informations sont sur le lien suivant <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-sante-bien-etre/maisons-sport-sante/maisons-sport-sante-carte>,

CONSIDÉRANT que l'association COL (Club Omnisport du Lodévois) en partenariat avec le monde médical Lodévois et les institutions a déposé un dossier de labellisation Maison Sport Santé Lodève,

CONSIDÉRANT que l'objectif principal consiste à développer, diversifier et coordonner l'offre d'activités physiques et sportives au service de la santé en Lodévois et Larzac afin de répondre de façon personnalisée aux besoins et aux souhaits des personnes de tous âges soucieuses d'entretenir leur santé ou la recouvrer, en particulier en présence de facteurs de risque ou d'une pathologie chronique,

CONSIDÉRANT que les objectifs secondaires consistent à :

- mettre en réseau et coordonner les structures sportives disponibles et volontaires, en concertation avec les professionnels de santé prescripteurs, évaluateurs, et accompagnateurs,
- permettre aux médecins et aux professionnels de santé de s'appuyer sur la mise en réseau avec les professionnels en activité physique adaptée pour une prise en charge personnalisée et complète de leurs patients,
- accompagner les clubs, associations et structures sportives pour le recrutement et la formation de personnels qualifiés et compétents (notamment APA) et pour l'adaptation de leurs activités aux besoins spécifiques des patients et dans le respect des conditions réglementaires de qualité et sécurité,
- aider les patients dans la recherche et la mise en oeuvre des moyens de prise en charge financière du Sport Santé de sorte à le rendre accessible de façon pérenne aux populations précaires,

Madame le Maire propose au Conseil municipal de soutenir la candidature de l'association COL pour la labellisation Maison Sport Santé Lodève, annexée à la présente délibération.

Ouï l'exposé de Gaëlle LÉVÊQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : SOUTIENT** la candidature de l'association COL pour la labellisation Maison Sport Santé Lodève, annexée à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LÉVÊQUE





MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS

APPEL À PROJETS (AAP) RELATIF AUX « Maisons sport-santé »

Projet de Maison Sport – Santé du Lodévois - Larzac

Maison Sport – Santé du Lodévois - Larzac

1. Identification de la structure support et de la Maison sport-santé

Structure support de la future Maison Sport-Santé	
NOM de la structure	Club Omnisports du Lodévois
Statut juridique	Association 1901
SIRET/SIREN	383 267 242/00030
Adresse postale	Club-House – Avenue Joseph-Vallot
Code postal – Ville	34700 - Lodève
Site internet (si existant)	www.clubomnisportsdulodevois.fr
Téléphone	+33 (0)6 12 44 33 59
Structure inscrite en géographie prioritaire : QPV – ZRR	QP034022 = Centre-ville de Lodève (soit 40% des habitants de la commune) ZRR = Toutes les communes du Lodévois – Larzac : Le Bas, Le Caylar, Celles, Le Cros, Fozières, Lauroux, Lavalette, Ormet-et-Villegun, Lodève, Pégairolles de l'Escalette, Les Plans, Poujols, Le Puech, Les Rives, Ramiguières, Roquerodand, Saint-Etienne-de-Gougas, Saint-Félix-de-l'Hérès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Sorbs, Soulés, Soumont, Usclas-du-Bosc, La-Vacquerie & Saint-Martin-de-Castries
Activités principales réalisées	Marche Nordique – Tournois Hand-Fauteuil – Pépinière d'associations sportives – Accompagnement de stages sportifs
Représentant(e) légal(e) de la structure support	
Nom et Prénom	Jean-Pierre COMBES
Fonctions	Président
Adresse mail	president@clubomnisportsdulodevois.fr
Numéro de téléphone	+33 (0)6 12 44 33 59

Future Maison Sport-Santé	
NOM du projet	Maison Sport – Santé du Lodévois Larzac (M2S2L)
Statut juridique	Association 1901
SIRET/SIREN	383 267 242/00030
Adresse postale	Club-House – Avenue Joseph-Vallot
Code postal – Ville	34700 - Lodève
Site internet (si existant)	www.sport-sante-lodevois-larzac.fr
Numéro de téléphone	+33 (0)6 12 44 33 59
Territoire d'intervention	Lodévois - Larzac
Structure inscrite en géographie prioritaire : QPV – ZRR	<p>QP034022 = Centre-ville de Lodève (soit 40% des habitants de la commune)</p> <p>ZRR = Toutes les communes du Lodévois – Larzac : Le Bosc, Le Caylar, Celles, Le Cros, Fozlères, Laumoux, Lavalette, Olmet-et-Villecun, Lodève, Pégaïrolles de l'Escalette, Les Plans, Poujols, Le Puech, Les Rhes, Romigulères, Raqueredond, Saint-Etienne-de-Gougas, Saint-Félix-de-Frérès, Saint-Jean-de-la-Blaquière, Saint-Maurice-de-Navacelles, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-la-Fage, Saint-Privat, Sorbs, Soubès, Soumont, Usclas-du-Bosc, La-Vacquerie & Saint-Martin-de-Castries</p>
Représentant(e) légal(e) de la structure	
Nom et Prénom	Jean-Pierre COMBES
Fonctions	Président
Adresse mail	president@clubomnisportsdulodevois.fr
Numéro de téléphone	+33 (0)6 12 44 33 59
Personne référente sur le dispositif	
Nom et Prénom	Michel DAUZAT
Fonctions	<p>Membre du CA du COL - Référent "Sport – Santé"</p> <p>Médecin retraité – Professeur émérite de la Faculté de Médecine (Physiologie – Médecine Vasculaire) – Université de Montpellier</p>
Adresse mail	michel.dauzat@gmail.com
Numéro de téléphone	06 62 64 83 36

En annexe 3 : Lettre d'intention du porteur du dispositif.

2. Missions de la Maison sport-santé

Enjeux spécifiques :

En Pays cœur d'Hérault, le taux d'entrée en affection de longue durée (ALD) est supérieur au taux métropolitain, et augmente pour le cancer, les affections psychiatriques, les maladies cardiovasculaires, et le diabète. Du fait de son histoire, le Lodévois-Larzac héberge une population d'origines diverses : locale (semi-rurale) ou nationale (dont d'anciens employés de la COGEMA restés sur place à la fermeture du site), algérienne (familles de Harkis à l'indépendance, puis émigrations plus récentes des pays d'Afrique du Nord), mais aussi de divers pays européens ou ex-européens (allemands, belges, hollandais, anglais...). Ces différentes communautés coexistent sereinement mais interagissent peu. La pyramide des âges est aussi particulière, avec une large représentation des jeunes (grâce à la présence de collèges et d'un lycée) et des personnes âgées (retraitées), mais une sous-représentation des âges intermédiaires (âges d'activité professionnelle) du fait d'une offre locale d'emploi restreinte et de l'attractivité du bassin d'emploi de Montpellier. Le taux de précarité est important, en corrélation notable avec la prévalence des pathologies chroniques liées à l'alimentation, la sédentarité, et aux intoxications diverses (tabac, alcool, etc.), et souvent associée à une désocialisation. Celle-ci contraste avec l'existence, en Lodévois – Larzac, d'une activité culturelle et associative d'une exceptionnelle intensité et diversité, reflétant la présence de ressources humaines remarquables pouvant être mobilisées et impliquées afin de développer une dynamique positive, décroissant et re-socialisante. L'activité physique et sportive est un moyen reconnu pour maintenir ou recouvrer une bonne santé, mais aussi pour abolir les barrières socio-économiques, générationnelles, et ethniques, tout en développant un lien social propre à entretenir la motivation. L'objectif "Sport – Santé" est donc particulièrement pertinent au regard de la situation spécifique du Lodévois – Larzac.

Objectif principal :

Développer, diversifier, et coordonner l'offre d'activités physiques et sportives au service de la santé en Lodévois – Larzac afin de répondre de façon personnalisée aux besoins et aux souhaits des personnes de tous âges soucieuses d'entretenir leur santé ou la recouvrer, en particulier en présence de facteurs de risque ou d'une pathologie chronique.

Objectifs secondaires :

- Mettre en réseau et coordonner les structures sportives disponibles et volontaires, en concertation avec les professionnels de santé prescripteurs, évaluateurs, et accompagnateurs.
- Contribuer au développement et à la structuration du Sport – Santé en Pays Cœur d'Hérault par l'établissement de liens structurants avec les initiatives similaires en Vallée d'Hérault et en Clermontais.
- Permettre aux médecins et aux professionnels de santé de s'appuyer sur la mise en réseau avec les professionnels en activité physique adaptée pour une prise en charge personnalisée et complète de leurs patients.
- Accompagner les clubs, associations, et structures sportives pour le recrutement et la formation de personnels qualifiés et compétents (notamment APA) et pour l'adaptation de leurs activités aux besoins spécifiques des patients et dans le respect des conditions réglementaires de qualité et sécurité.
- Aider les patients dans la recherche et la mise en œuvre des moyens de prise en charge financière du Sport Santé de sorte à le rendre accessible de façon pérenne aux populations précaires.

Publics cibles :

- Individus de tous âges souhaitant recouvrer ou entretenir leur santé physique et mentale par une activité physique ou sportive adaptée.
- Enfants et adolescents exposés au risque de sédentarité aggravé par les contraintes sanitaires actuelles.
- Personnes âgées pour lesquelles l'activité physique et sportive nécessite une adaptation

personnelle.

- En prévention primaire, toute personne présentant des **facteurs de risque** (obésité, hypertension artérielle, sédentarité...) ou une pathologie chronique, susceptibles de bénéficier d'une activité physique adaptée et encadrée.
- Tous les patients recevant une **prescription médicale** de sport ou d'activité physique adaptée selon les termes de la Loi de Modernisation du Système de Santé de 2016, donc dans le cadre de la prévention secondaire ou tertiaire.

Fonctionnement en réseau, ancrage territorial et institutionnel - partenariats:

La **Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac (M2S2L)** est fondée sur la mise en réseau :

- De structures sportives publiques (municipales), associatives (clubs), et privées (salles de sport).
- D'établissements et institutions partenaires : hôpital, EHPADs, institut médico-pédagogique, CATs...
- De professionnels de santé impliqués dans la prescription médicale d'activité physique adaptée ainsi que dans l'évaluation et l'accompagnement des patients concernés (notamment avec la Maison Pluriprofessionnelle de Santé de Lodève).

La **M2S2L**, qui cible, au moment de sa création, le territoire du Lodévois – Larzac, a vocation à susciter, et s'associer à, des initiatives similaires en Clermontais et en Vallée de l'Hérault de sorte à mettre en place un dispositif Sport – Santé complet en **Pays Cœur d'Hérault**, qui comprend la **Vallée de l'Hérault** (28 communes, 31 000 habitants), le **Clermontais** (21 communes, 23 000 habitants), et le **Lodévois – Larzac** (28 communes, 14 000 habitants).

Elle reçoit, à ce titre, le soutien de la **municipalité de Lodève** et du **Syndicat Mixte de Développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault** et sa Commission Santé présidée par le Dr Guy Lassaly, dans le cadre du **Contrat Local de Santé** établi avec l'Agence Régionale de Santé **Occitanie**. La M2S2L établira aussi des liens en vue d'une coordination avec les Maisons Sport-Santé du département : la Ville de Balaruc-les-Bains, "Le Plaisir de Bouger Accessible à Tous" (Béziers), la Maison Sport-Santé Mooven (Montpellier), et "STER et Motion" (Lamalou-les-Bains).

Outre les structures sportives, la Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac s'appuie sur un **partenariat** avec les collectivités locales et avec établissements, institutions, associations, et professionnels de santé. Ces établissements de santé intègrent aux soins et services offerts à leurs résidents l'activité physique adaptée et bénéficient de cette mise en réseau par la mutualisation (notamment des emplois d'APA), la diversification de l'offre, la mise à disposition éventuelle d'installations, et l'information / communication, mais aussi par la prise en charge spécifique de leur personnel confronté à des pathologies liées à la profession (notamment ostéoarticulaires et musculaires) (Présentation en Annexe 1, lettres d'intention en annexe 2).

Partenariats institutionnels soutenant le projet

- La **ville de Lodève**, représentée par son maire, Mme Gaëlle Lévêque
- La **Communauté de Commune du Lodévois – Larzac**, présidée par Mr Jean-Luc Requ

Interlocuteurs / Etablissements et professions de santé

- L'**Hôpital de Lodève** et l'**ESAT du Caylar**, directeur Patrick Triaire
- La **Clinique du Souffle "La Vallonie"**, directrice Patricia Bonnet
- L'**Association "France – Alzheimer – Hérault"**, président Gérard Despesse
- Le **CCAS/EHPAD L'Ecureuil**, directeur Guilhem Rambaud
- La **Maison pluriprofessionnelle de santé du Lodévois**, représentée par le Docteur Anne Lotthé, cogérante de la SISA, engagée notamment sur le projet de parcours post-cancer (projet ARS Occitanie).
- L'**EHPAD "La Rouvière"**, directeur Didier Lucas
- L'**EHPAD AGESPA "La Providence"**, directrice Isabelle Meunier
- L'**Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique de Campestre, (ITEP/SESSAD AP5H34)**, directrice Karine Martin

3. Présentation du dispositif Maison sport-santé

Description du dispositif :

Dispositions techniques et pédagogiques

L'offre d'activités physiques et sportives est d'ores et déjà riche et diverse en Lodévois – Larzac, et de nombreuses structures associatives, publiques, ou privées, ont inscrit dans leurs objectifs le "Sport – Santé". Le rôle principal du COL dans l'élaboration de la Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac sera donc la **mise en réseau** de ces structures, l'**accompagnement** de leur développement (notamment pour le recrutement et la formation de leurs enseignants en activité physique adapté), leur **coordination**, et l'**animation** de leurs relations avec les **professionnels de santé** prescripteurs, évaluateurs, ou accompagnateurs des patients dans leur activité physique.

L'**information** du public, mais aussi des professionnels de santé et du sport, est cruciale pour le développement du "Sport – Santé" et des activités physiques adaptées. Cette information sera effectuée :

- Par des pages spécifiques sur le **site Internet** de la M252L.
- Par des **dépliants** mis à disposition du public, notamment dans les cabinets médicaux, les locaux des collectivités locales, les administrations, et les commerces partenaires.
- Par des **conférences – débats** ouvertes à tous, faisant intervenir en concertation des professionnels de santé et des représentants des structures sportives pour présenter les problématiques de santé et le bénéfice potentiel des activités physiques adaptées, ainsi que les ressources mise à disposition dans la Maison Sport – Santé.
- Par des échanges réguliers avec les professionnels de santé afin de prendre en compte leurs demandes et de les tenir informés de l'évolution de l'offre d'activités physiques adaptées. Ces échanges seront notamment développés en contact avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) – Médecins - d'Occitanie.
- Par des **interventions** ponctuelles dans les institutions, sociétés, et établissements demandeurs, auprès de leurs personnels confrontés à des problématiques de santé liées aux conditions de travail et pouvant bénéficier d'une activité physique adaptée.

Accueil des personnes

Un **enseignant en APA** salarié (Leïla Kébir), épaulé par un médecin bénévole (Docteur Michel Canac, cardiologue, retraité), recevra les patients faisant l'objet d'une prescription médicale et les personnes souhaitant débiter ou reprendre une activité physique adaptée à leurs objectifs individuels de santé afin de déterminer, en fonction de leurs souhaits, de leurs problématiques de santé, et de leurs handicaps éventuels, l'activité appropriée, et de les orienter vers la structure sportive à même de les prendre en charge. Cette équipe sera renforcée par de nouveaux emplois en fonction de la progression de l'activité.

Cet accueil (en sessions hebdomadaires) sera mis en place dans les locaux mis à disposition par la municipalité au sein de "**l'Espace Municipal Lutéva**" (Boulevard Joseph-Maury, 34700 Lodève).

pathologie chronique cardiovasculaire et respiratoire mais aussi de l'obésité peut s'appuyer notamment sur la marche nordique et le hand-fit. L'involution musculaire liée à l'âge et certaines pathologies de l'appareil locomoteur bénéficient des exercices de renforcement musculaire, Pilâtes, étirements etc. Le Tai Chi Chuan, le Qi Gong, et le Ju-Jitsu adaptés peuvent contribuer notamment au parcours post-cancer en associant activité physique douce et équilibre mental. Toutes ces activités constituent aussi un outil de resocialisation particulièrement utile pour entretenir la motivation et assurer la pérennité de l'activité. Cela est vrai à tout âge, et essentiel pour les jeunes dans le contexte actuel.

- Le **Club Omnisports du Lodévois (COL)** anime une section de **Marche Nordique** avec un objectif prioritaire d'intégration des femmes et des personnes âgées.
- La **Clinique du Souffle ("La Vallonie")** est, à Lodève, un établissement de Soins de Suite et Réadaptation spécialisé dans la prise en charge des **affections respiratoires chroniques (SSR)**, avec un recrutement de patients à l'échelle nationale. Cette prise en charge comporte une rééducation à l'effort, réalisée par une équipe de 6 enseignants en APA spécialisés. La clinique est en outre équipée pour la réalisation d'**épreuves d'effort** avec monitoring électrocardiographique et gazométrique.
- "**Le Globe-Trotteur**" est un centre privé de sport – forme et santé, offrant, outre l'ensemble des sports individuels en salle, un suivi individuel avec éducation à la santé, ainsi que des consultations de psychologues, nutritionnistes, et ostéopathes.
- L'**Athénée**, Club de mise en forme et détente, est une association 1901 proposant Stretching, Pilates, Gymnastique douce, et Relaxation dans les locaux municipaux (Espace Lutéva) et privés (rue des Girondins, Lodève).
- L'**A.C. Lodève Handball** développe la pratique du Hand-Ball et du **Hand-Fit** dans les salles municipales Didier-Dinart et Ramadier.
- L'**Ecole de Budo Traditionnel de Lodève** pratique le **Ju-Jitsu** traditionnel sans compétition, avec une déclinaison en *Ju-Jitsu santé*.
- L'**Association Relax-Art-Santé**, pratiquant le **Qi Gong**
- L'**Association Wushu Arts**, association 1901 dont les activités de **Tai Chi Chuan** se déroulent à la halle municipale aux sports de Lodève et à la salle Triumph.
- Le **Club Omnisports Plaisir, Performance, et Passion**, association active sur tout le territoire Lodévois – Larzac et Cœur d'Hérault avec pour but le Sport pour tous Intergénérationnel, avec un objectif prioritaire d'implication des **jeunes** et des femmes. Elle intervient en particulier par la mise en réseau de la jeunesse grâce au développement de projets autour du sport : stages, conférences, sessions de formation, activités sportives...

Modalités de suivi (gouvernance)

Dans une **première phase**, l'élaboration du projet de Maison Sport – Santé et le lancement de ses activités sont portés par la **Commission Sport – Santé du COL**, composée de :

- Michel Canac, médecin **cardiologue**
- Nicolas Oliver, médecin **pneumologue**
- Nancy Sebe, **psychologue**
- Gilles Albagnac, **kinésithérapeute**
- Clémentine Lévêque, **esthéticienne**
- Marie-Laure Mabilat, **diététicienne**
- Michel Dauzat, médecin, **professeur émérite** (physiologie, médecine vasculaire)
- Jean-Pierre Combes, président du **COL**
- Léila Kébir, enseignante en **APA**

Dans une **seconde phase**, à la suite de son référencement, et par amendement *ad hoc* des statuts (AG prévue le 6/10/2021), le **fonctionnement courant** de la Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac (**M2S2L**) sera suivi par un **Comité de Pilotage**, se réunissant au moins une fois par trimestre, et constitué au moins par :

- Le président de la M2S2L et son médecin référent "Sport – Santé"
- L'enseignant en APA responsable du GAOC
- Trois représentants des structures sportives participantes

La détermination des objectifs et des actions prioritaires de la **M2S2L** relèvera alors de son **assemblée générale** formée par les représentants de chacune des structures sportives participantes et chacun des établissements partenaires. Cette assemblée se réunira annuellement pour élire ses représentants au **Comité de Pilotage** et délibérer sur le rapport moral et le rapport financier. Elle se réunira en session extraordinaire pour toute décision majeure (définition de nouveaux objectifs, intégration de nouvelles structures, résolution de problématiques impliquant l'ensemble du dispositif.). L'ensemble des participants au projet se verra proposer des réunions ordinaires trimestrielles durant la première année, semestrielles ensuite, pour suivre la mise en place et analyser les difficultés éventuelles et les perspectives.

Dans une **troisième phase**, la M2S2L pourra, sur décision de l'assemblée générale, être éditée en structure autonome (personne morale).

Lieux de pratique (*Les halles et salles de sport sont accessibles aux personnes handicapées*)

- Salles d'activités physiques de l'Espace municipal Lutéva (Pilates...), av. Joseph-Vallot, Lodève.
- Salles et terrains de sports municipaux de l'avenue Joseph-Maury et Halles aux Sports Didier-Dinart et Ramadier (Lodève)
- Salle Saint-Martin (Lodève)
- Salle municipale polyvalente du Triumph (Lodève)
- Salles de Sport privées (Le Globe-Trotteur, L'Athénée...) à Lodève
- Campestre (Gymnase de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique)
- Parcours de santé des rives de la Lergue et de la Soulondre
- Sentiers et GR du Lodévois – Larzac

Programme :

Objectifs	Bref descriptif des actions liées et des parties prenantes
Mise en place de la M2S2L	Réunion de l'ensemble des structures sportives, collectivités, institutions et établissements participant au projet. Désignation du Comité de Pilotage
Recrutement des premiers Enseignants en APA	Recruteur et porteur des emplois : Club Omnisports du Lodévois. Mise en place du Groupe d'accueil, orientation, et conseil (binôme enseignant APA / médecin bénévole) et début des permanences hebdomadaires (2/semaine, puis adaptation à la montée en charge)
Réunion Inaugurale du GAOC	COL, GAOC, Représentant de la Municipalité de Lodève et responsable de l'Espace Municipal Lutéva pour définir les modalités d'utilisation des locaux mis à disposition du GAOC.
Présentation publique de la Maison Sport Santé du Lodévois Larzac	COL et l'ensemble des adhérents et partenaires du projet : - Publication sur le site Internet - Inscription sur le site sport santé Occitanie : https://occitanie-sport-sante.fr/ - Distribution de dépliants - Réunion publique d'information
Début des permanences du GAOC	Premier accueil des personnes se présentant spontanément ou sur prescription médicale
Signature des conventions	Municipalité de Lodève –SYDEL - Structures sportives
Désignation du comité de pilotage	Seconde phase, après référencement ministériel de la M2S2L
Rédaction du règlement intérieur et de la Charte (engagements de qualité et sécurité)	Rédaction par le comité de pilotage pour soumission à l'assemblée générale ordinaire dans un délai de 3 mois après la mise en place.

Calendrier Prévisionnel

Action / Date	2021				2022												2023			
	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	
Mise en place M2S2L																				
Recrutement APA																				
Réunion GAOC																				
Présent. Publique																				
Permanences GAOC																				
Conventions																				
AG ordinaires (an 1)																				
Désign. C Pilotage																				
Règlement Intérieur																				

L'autonomisation de la M2S2L est envisagée à l'issue de la phase de montée en charge, donc à l'échéance prévisible de 3 ans de fonctionnement. Le statut ultérieur de la M2S2L sera alors examiné et décidé par l'assemblée générale.

Planning prévisionnel des activités

Sous réserve des contraintes liées à la situation sanitaire et de la disponibilité des salles et équipements.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h – 10h 10h – 11h 12h15 – 13h15 15h – 16h 18h – 19h	L'Athénée	Lutéva Lutéva L'Athénée Lutéva	Pilâtes L'Athénée	Lutéva		
10h – 11h 11h – 12h 14h – 15h 19h – 20h	L'Athénée	Etirements (stretching & fitness) Lutéva		Lutéva		
9h – 10h 10h – 11h 15h – 16h	L'Athénée	Gymnastique douce L'Athénée			L'Athénée	Lutéva Lutéva
19h – 20h		Gymnastique Lutéva				
16h – 17h 17h – 18h 18h – 19h		Gymnastique enfants au Lutéva 6 – 8 ans 3 – 6 ans 7 – 12 ans				
9h – 12h 14h – 17h 18 h - 20h30		COL	COL	COL		COL
10h – 11h 18h30 – 19h30		Relax-Art- Santé Relax-Art- Santé	Qi gong	Relax-Art- Santé	Relax-Art- Santé	
18h30 – 19h30		Wushu Arts	Tai chi chuan			
9h – 11h 14h – 16h	ACL Handball	ACL Handball	Hand-Fit ACL Handball			
18h – 19h	Ecole Budo		Ju-jutsu	Ecole Budo		
9h – 10h 14h – 16h		ACL Handball	Handball ACL Handball			
7h15 – 7h45 10h15 – 10h45 18h30 – 19h15 19h15 – 20h 7h – 20h	Abdos. gainage R. musculaire Zumba	R. musculaire LIA Pilâtes	CAF Interval. Toutes activités physiques individuelles	Interval. R. musculaire		

Légende : CAF : renforcement musculaire cuisses – abdominaux – fessiers ; R. musculaire : renforcement musculaire et cardiovasculaire ; INTERVAL : circuit dynamique de renforcement musculaire enchaînant des exercices chronométrés ; LIA (low impact aerobic) : programme de renforcement cardiovasculaire dansé, sans impacts, sur chorégraphie ; PILATES : gymnastique douce alliant respiration profonde et mouvements lents pour le renforcement des muscles posturaux. Zumba : cours dynamique associant danse et entraînement aérobie. NB: les activités de l'Association L'Athénée se déroulent soit rue des Girondins, soit à l'Espace municipal Lutéva.

Présentation du modèle économique :

Le cadre législatif actuel du Sport – Santé définit les conditions de prescription médicale d'une activité physique adaptée aux patients en affection de longue durée (ALD) mais ne comporte pas de disposition spécifique relative à son financement. Celui-ci repose donc, *a priori*, sur les patients eux-mêmes. La M2S2L incitera les collectivités concernées à apporter une aide financière collective et/ou individuelle et s'appuiera sur les Mutuelles ayant mis en place un dispositif incitatif pour le sport – santé (le plus souvent pour la prise en charge du bilan initial et du coût de l'inscription à un club ou une société pendant les deux premières années).

En conséquence, le modèle économique de la M2S2L ne peut être aujourd'hui figé et se doit d'être évolutif. Il concerne d'une part les dépenses communes, d'autre part les coûts propres à chacune des structures sportives participantes.

Les dépenses communes

Les dépenses communes concernent l'infrastructure d'accueil et de communication ainsi que le fonctionnement du GAOC. Il s'agit en particulier :

- Du salaire de l'enseignant en APA affecté à l'accueil, l'orientation, et la coordination : ces coûts salariaux seront initialement la cible prioritaire de la recherche de subvention, et seront, à terme, auto-financés par proratisation et partage entre les structures sportives participantes. Le COL prendra en charge le premier recrutement d'enseignant en APA, avec une quotité initiale de 0,4 ETP, pour une activité répartie à $\frac{1}{3}$ pour le GAOC (dépenses communes) et pour $\frac{2}{3}$ pour la marche nordique (dépenses propres).
- Du portail Internet (location de l'espace numérique et webmaster), dont les frais sont et seront assumés, pour les trois premières années, par le COL.
- Des actions de communication écrite (dépliants) et orale (conférences – débats) : l'impression des dépliants sera financée, dans la phase de lancement, par les partenariats développés par le COL, depuis plusieurs années, avec des sociétés privées. Les conférences – débats seront organisées dans des locaux mis à disposition par la municipalité de Lodève (salle de réunion de l'Hôtel de Ville, auditorium de la Médiathèque de Lodève), avec la participation d'orateurs bénévoles (seuls les frais de déplacement seront, le cas échéant, pris en charge sur le budget commun).
- Des locaux communs : la municipalité de Lodève met à disposition un bureau au sein de l'Espace Municipal Lutéva pour le fonctionnement du GAOC (accueil et orientation des patients et personnes concernées).

Les dépenses propres

Les dépenses propres à chacune des structures sportives participantes seront essentiellement représentées principalement par le recrutement des **enseignants en APA et/ou DEJEPS avec spécialité "FFCO Sport Santé"** (Fédération Française des Clubs Omnisports), et, secondairement, par les équipements spécifiques de leur activité. En effet, hormis les structures privées (salles de sport...), le fonctionnement de la plupart des associations et clubs sportif repose jusqu'ici largement sur le bénévolat. Cependant, la prise en charge de patients faisant l'objet d'une prescription médicale d'activité physique adaptée implique le recrutement de professionnels **diplômés Sport – Santé** et spécifiquement formés (**APA**) à cette activité de façon à garantir la **sécurité** et la **qualité** essentiels au dispositif Sport – Santé. La clef de la prise en charge de ces frais salariaux sera la **mutualisation**, chaque structure apportant une contribution correspondant à la quotité de temps d'activité requise par son utilisation propre, permettant un recrutement viable d'enseignants en APA sur le territoire. Pour les patients dont la Mutuelle offre un financement ciblé Sport – Santé, celui-ci permettra l'équilibre budgétaire dès lors que le nombre de personnes prises en charge atteindra un seuil de rentabilité. Néanmoins, dans la phase de montée en charge du dispositif, et pour l'accueil de patients en situation de précarité ne disposant pas d'une contribution de leur Mutuelle, l'aide des collectivités et partenaires publics et privés sera nécessaire. Au regard de l'évolution clairement engagée dans ce domaine, il est raisonnable d'espérer une généralisation progressive de la prise en charge du Sport – Santé, notamment par les Mutuelles et l'Assurance Maladie (cf. dispositif expérimental en Occitanie),

parallèlement à la montée en charge des activités de la M2S2L.

Enfin, s'agissant de la licence individuelle des personnes prises en charge par les différentes structures sportives, le COL, de par son adhésion à la Fédération Nationale des Clubs Omnisports, permettra aux structures sportives impliquées de donner accès, pour leurs adhérents dans la filière Sport - Santé, à une licence à taux exceptionnellement bas (4.85 €/an), facilitant ainsi la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Description de l'équipe porteuse du dispositif et des intervenants chargés de le mettre en œuvre

L'équipe porteuse du projet émane du COL, de ses partenaires et relations développées sur le thème "sport – santé", et des collectivités et institutions engagées. Elle est formée par :

- Jean-Pierre **Combes**, président et cocréateur du COL, ayant une longue expérience sportive et associative, ainsi que d' élu et adjoint aux sports de la municipalité de Lodève.
- Sébastien **Valssade**, cocréateur et ancien président du COL.
- Sébastien **Fernandez**, expert-comptable, membre du conseil d'administration et trésorier du COL.
- Alex **Bedes**, médecin anesthésiste – réanimateur retraité, conseiller santé du syndicat mixte de développement local (SYDEL) Cœur d'Hérault.
- Michel **Canac**, médecin cardiologue retraité, bénévole (GAOC)
- Michel **Dauzat**, médecin retraité, professeur émérite (physiologie, médecine vasculaire)

Le **Club Omnisports du Lodévois (COL)** est une association 1901 créée le 19 septembre 1990 qui a d'abord fonctionné comme pépinière d'associations sportives, lesquelles ont ensuite pris leur indépendance (La Vague Lodévoise, Par-ci-Par-là, Street-Skaters Lodévois...), puis a développé, depuis plus de 5 ans, des actions spécifiques :

- Femme et Sport, avec création d'une section de Marche Nordique (plus de 50 participants, avec 2/3 de femmes)
- "Sport - Ensemble" : organisation d'un tournoi annuel de « Hand-Fauteuil »
- Accompagnement de stages sportifs
- Sport – Santé : le présent projet

Afin d'atteindre ces objectifs, le COL a su s'entourer de nombreux bénévoles et fédérer les initiatives et actions en partenariat avec établissements, associations, et collectivités, dans le domaine public comme privé. Il a déjà été doté, par le Lions Club de Lodève, d'un défibrillateur automatique qu'il a mis à disposition de l'ensemble de la communauté sportive en l'installant dans les locaux du Club-House municipal, avenue Joseph-Vallot, à Lodève. Il est donc à même de porter le projet de Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac et de permettre son fonctionnement effectif dès le mois de **septembre 2021** sur la base de ses activités propres, mais aussi et surtout en **fédérant** l'ensemble des structures sportives concernées et listées ci-dessus. Afin de répondre à son objectif Sport – Santé, le COL a entrepris le recrutement d'un enseignant en activité physique adaptée (APA) pour constituer le GAOC et pour encadrer, au sein de sa section de Marche Nordique, les patients faisant l'objet d'une prescription médicale. D'autres enseignants en APA devront être recrutés en fonction de la montée en charge de la M2S2L, et leur activité sera partagée entre le GAOC et les structures sportives participantes en fonction de leurs besoins.

Chacune des **autres structures sportives** participantes développe une action spécifique "**activité physique adaptée**" sous la supervision du GAOC, et sera amenée, le cas échéant (en fonction de la typologie des patients pris en charge) à requérir elle-même la collaboration d'enseignants en APA pour l'encadrement des sessions concernant ces patients, soit par recrutement direct, soit par mutualisation, chaque structure prenant en charge la quotité de temps de travail nécessaire.

Le GAOC accompagnera ces structures non seulement dans les recrutements éventuels (y compris dans la recherche de financement), mais aussi dans la **formation complémentaire et permanente** des professionnels recrutés, ainsi que dans les actions nécessaires à **garantir la qualité et la sécurité** du fonctionnement.

Lors des visites d'accueil et orientation des patients ayant reçu une prescription médicale d'activité physique adaptée, le binôme Enseignant en APA – Médecin du GAOC déterminera les conditions dans lesquelles pourra être mise en œuvre cette activité, en particulier pour ce qui concerne :

- les types d'exercice recommandés ou proscrits
- les limites éventuelles à respecter (par exemple, intensité et/ou durée d'effort)
- les conditions particulières d'encadrement et de surveillance pour la sécurité du patient : par exemple, présence obligatoire d'un enseignant en APA, distance maximale d'un centre de secours, moyens d'appel (accès au réseau cellulaire), disponibilité du défibrillateur automatique...

Description du pilotage du dispositif et état de la mise en œuvre :

Le fonctionnement courant de la M2S2L sera assuré, dans la phase de mise en place et de lancement, par l'équipe porteuse du projet et la Commission Sport – Santé du COL. Il sera ultérieurement (post-référencement) suivi par le **Comité de Pilotage**, sous le contrôle de l'**Assemblée Générale**.

L'**Assemblée Générale** sera alors constituée par un représentant de chacun des signataires des lettres d'intention jointes. Elle comportera ainsi un représentant de chacune de structures sportives participantes, un représentant de chacun des établissements et Instituts partenaires, le maire de la ville de Lodève ou son représentant, le conseiller médical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, les médecins bénévoles du GAOC, et deux représentants des médecins et professionnels de santé associés au projet. Les enseignants en APA *salariés* de la M2S2L ou des structures adhérentes participeront à l'assemblée générale avec *voix consultative*. La présence d'un représentant des usagers est souhaitée mais ne pourra être organisée qu'à moyen terme, après montée en charge du dispositif. Des contacts seront établis en ce sens avec les associations de malades actives sur le territoire (notamment par l'intermédiaire de la Clinique du Souffle et de la Fédération Française de Cardiologie).

L'assemblée générale se réunira en **session annuelle ordinaire** délibérative pour déterminer la politique générale de la M2S2L et élire les membres du Comité de Pilotage. Le rapport moral, présenté par le président, et le rapport financier, présenté par le trésorier, seront soumis à son approbation par vote.

L'assemblée générale se réunira en **session extraordinaire** sur convocation du Comité de Pilotage ou sur demande de plus d'un tiers de ses membres pour se prononcer, par vote, sur l'adhésion éventuelle de nouvelles structures ou personnalités, la détermination de nouveaux objectifs majeurs ou la révision d'objectifs antérieurs, ainsi que l'établissement de liens fonctionnels ou organiques avec des dispositifs ou organisations similaires ou convergentes en Pays Cœur d'Hérault.

Le **comité de pilotage** sera élu par l'assemblée générale annuelle. Il comportera au moins un directeur, un directeur-adjoint, un responsable de la communication, un conseiller médical, et un enseignant en APA.

Le Comité de Pilotage proposera à l'assemblée générale, qui en délibèrera, une **Charte** précisant les engagements et le rôle de chacun des intervenants, les règles de fonctionnement, et les modalités de contribution aux structures communes ainsi qu'aux éventuels personnels, locaux et équipements partagés ou mutualisés.

Le Comité de Pilotage supervisera le fonctionnement courant de la structure, avec pouvoir exécutif dans le cadre des missions qui lui seront confiées par l'assemblée générale, notamment en ce qui concerne les recrutements, achats, investissements, administration courante et gestion, ainsi que de la préparation des conventions nécessaires à la formalisation des relations avec d'autres structures publiques ou privées. Ces conventions seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

Le Comité de Pilotage sera l'interlocuteur du GAOC.

Systèmes d'information mis en place :

Le suivi des activités de la Maison Sport – Santé du Lodévois – Larzac sera effectué sur un fichier anonyme (Application **Goove**). Le recensement des patients adressés au dispositif et entreprenant une activité physique sera effectué selon les règles de protection des données personnelles, et le fichier servant de base aux calculs statistiques sera anonymisé et sécurisé (support informatique non

public, protection physique et numérique, possibilité d'accès restreinte à l'enseignant en APA et aux médecins du GAOC dans le respect de l'éthique et du secret professionnel). Le fichier correspondant et ses modalités d'utilisation seront soumis à l'approbation préalable de la CNIL.

Modalités de participation des usagers :

Dans le dispositif projeté, le GAOC et le portail Internet renseignent les personnes concernées par le Sport-Santé sur les ressources disponibles, les modalités d'accès, et le parcours proposé. Cette information fait l'objet d'une large diffusion auprès du public et des professionnels de santé et d'activité sportive du territoire.

Dans la phase post-référencement, des **représentants des usagers** seront invités à participer aux assemblées générales, avec voix consultative. Cette participation leur sera proposée par l'Intermédiaire des associations de patients (notamment via la Clinique du Souffle pour les Insuffisants respiratoires chroniques, et le Club Cœur & Santé de la Fédération Française de Cardiologie pour les maladies cardiovasculaires).

Modalités d'évaluation de l'action (Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus)

L'évaluation du fonctionnement de la Maison Sport – Santé concernera les **ressources**, les **services**, les **prestataires**, et les **bénéficiaires**.

- Le **suivi des ressources matérielles et humaines** dénombrera :
 - Les intervenants recrutés au sein du GAOC et des structures sportives participantes, en ETP.
 - Les financements reçus par la Maison Sport – Santé ou par les différentes structures associées
 - Les contributions éventuelles concernant les patients adressés sur prescription médicale, et provenant des Mutuelles, villes, ARS, ou autres financeurs potentiels.
- Le **suivi des services** s'appuiera sur le recensement :
 - Des activités d'information et du nombre de personnes en ayant bénéficié
 - Du nombre de patients reçus à l'accueil sur prescription médicale
 - Du nombre de personnes se présentant spontanément pour information et conseil
 - Du nombre de personnes ayant, à la suite de cet accueil et de cette orientation, entrepris une activité physique encadrée, avec ventilation par activités et par structures d'accueil, évaluation de l'assiduité (nombre de présences aux sessions), ainsi que de la réinscription éventuelle.
- Le **suivi des prestataires** reposera sur des enquêtes systématiques annuelles sous forme de formulaires à questions fermées et ouvertes adressés aux médecins prescripteurs, évaluateurs, et accompagnateurs, aux structures participantes, et aux enseignants en APA. Ces questions porteront sur le fonctionnement courant du dispositif, mais surtout sur les difficultés éventuellement rencontrées et les suggestions d'amélioration. L'anonymat des répondants sera préservé. Le compte-rendu analytique et la synthèse seront présentés à l'Assemblée Générale annuelle de la M252L.
- Le **suivi des bénéficiaires** reposera d'une part sur le nombre de personnes prises en charge pour chaque mode d'entrée dans le dispositif (initiative personnelle ou recommandation / prescription médicale), d'autre part sur un questionnaire anonyme portant notamment sur le ressenti individuel en ce qui concerne la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, l'adéquation de l'activité physique proposée aux souhaits et aux conditions de santé, et le bénéfice éventuel constaté en termes d'état général et de performances ainsi que d'insertion dans le groupe.
- Le recensement des bénéficiaires selon leur état de santé (sans / avec facteur de risque ou pathologie chronique), et selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle... est envisageable dans le cadre d'**études scientifiques** qui nécessiteraient pour atteindre la puissance statistique requise, l'agrégation des données avec les dispositifs similaires en région, sous le contrôle d'un Laboratoire Universitaire de Méthodologie, Biostatistique, et Epidémiologie et dans le respect des procédures (approbation d'un comité d'éthique et/ou d'un comité de protection des personnes sous le contrôle de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) à l'initiative d'une équipe hospitalo-universitaire.

4. Budget prévisionnel du projet

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats	6 300 €		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	29 000 €	
Prestations de services	6 300 €				
Achats matières et fournitures			74- Subventions d'exploitation	16 000 €	
Autres fournitures			Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs	600 €		SDJES 34 EMPLOI	2 234 €	
Locations	200 €		PST ANS FFCO	2 000 €	
Entretien et réparation	200 €		PSF ANS FFRP	2 000 €	
Assurance	200 €		-		
Documentation			Département(s) :	3 500 €	
62 - Autres services extérieurs	6 480 €		-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 000 €		Intercommunalité(s) : EPCI12		
Publicité, publication	200 €		Mutuelle BPCE Prix Guerard	2 000 €	
Déplacements, missions	2 700 €		Commune(s) : contrat de ville		
Services bancaires, autres	180 €		-		
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération,			- Ministère des sports / ARS	2 500 €	
Autres impôts et taxes			Mise en place MSS		
64- Charges de personnel	3 2420 €		Fonds européens		
Rémunération des personnels	2 4090 €		-		
Charges sociales	7 230 €		L'agence des services et de paiement (ex- CNASEA -emplois aidés)		
Autres charges de personnel	1 100 €		Autres établissements publics		
65- Autres charges de gestion courante			Aides privées partenaires + col	1 766 €	
66 - Charges financières			75 - Autres produits de gestion courante	800 €	
67- Charges exceptionnelles			Dont cotisations, dons manuels ou legs	800 €	
68- Dotation aux amortissements			76 - Produits financiers		
			78 – Reprise sur amortissements et provisions		
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES	45 800 €		TOTAL DES PRODUITS	45 800 €	
<i>La subvention de 2500€ représente 5,45% du total des produits: (montant attribué/total des produits) x 100.</i>					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat	6 000 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole	6 000 €		Dons en nature		
TOTAL	51 800 €		TOTAL	51 800 €	

Récapitulatif des pièces à joindre au dossier

Vérifiez que votre dossier est bien complet. Seuls les dossiers complets seront examinés par le comité de programmation.

- Présent dossier de demande de subvention pour l'AAP : **Annexe 1**
- Lettre d'intention du porteur du projet : **Annexe 2 : Lettres d'intention, CV, et attestations)**
- Statut régulièrement déclaré de la structure : **Annexe 3 : Statuts du COL**
- Budget prévisionnel du projet : *cf. supra*
- Devis détaillés (si travaux/coûts supplémentaires envisagés) : sans objet
- Planning prévisionnel des activités : *cf. supra*
- Présentation des partenaires : **Annexe 4 : Partenariats et Participations**
- RIB portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET : **Annexe 5 : RIB**
- SIRET (pour les associations) : *cf. supra*
- CV et diplômes : **Annexe 6**